| DECLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser | DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER | |
|--|---|--|
| La validation du permis de chasser n'est pas accordée : | Campagne de chasse 2025/2026 | |
| 1° Les mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur; | Coordonnées du chasseur : | |
| 2° Les majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles : | Coordonnicoo da ondooda i | |
| - 3° Ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes; - 4° Ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions prévues par le présent titre; - 5° Tout condamné en état d'interdiction de séjour; - 6° Les personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, rendant dangereuse la pratique de la chasse; - 7° Les personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10; - 8° Les personnes privées, en application des articles L. 423-25-4 ou L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application | | |
| des articles L. 423-25-2, L. 423-25-4 ou L. 428-15 ; | | |
| - 9° Ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.312-16 du code de la sécurité intérieure. | | |
| - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement. | | |
| Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines | | |
| prévues par l'article 441-6 du code pénal | | |
| (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende). | | |
| Je soussigné, - certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci- | | |
| dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ; | Références du : permis de chasser original duplicata certificat provisoire de capacité document étranger : | |
| - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse. | Numéro : Délivré le : | |
| - certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT | Par: | |
| demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous. | N° du Departement de delivrance : | |
| Fait à | Date de naissance : | |
| SIGNATURE: | Lieu de naissance : | |
| SIGNER | Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle) : * rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation | |
| Coordonnées du Chasseur | Père / Mère / Tuteur* : | |
| Afin de faciliter les recherches des personnes dans le FINIADA (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes) | Juge des tutelles* : | |
| veuillez renseigner l'intégralité de vos prénoms : | Le : Signature : | |
| Prénom 2 : | | |
| Prénom 3 : Prénom 4 : | Identifiant IDGU | |
| 11Cholii 4. | identinant ibgo | |
| Téléphone: | | |
| Portable: | | |
| Mail · | | |

1 Vérifiez bien (ou corrigez) les informations de cette page.

Cochez la case qui correspond à votre titre permanent (permis de chasser original, duplicata, certificat provisoire de capacité, document étranger équivalent).

2 Signez la déclaration ci-dessus :

Si vous êtes mineur(e) ou sous tutelle, faites remplir et signer le cadre prévu à cet effet par votre tuteur

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé. Pour tout renseignement sur la validation du permis: 02 48 50 94 56 ou pour le contrat d'assurance Responsabilité Civile Chasse: 02 54 73 86 40.

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER 22 rue Charles Durand - CS 70326 - 18 023 BOURGES CEDEX

www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc18

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au La loi informatique et inderties modifiere du 6 janvier 1970 s'appinque à toutes les réponses et les données personnelles conectes sur de document. Les informations recueilles traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous :

3 Faites votre choix de validation :

En fonction du type de validation choisi, remplissez si c'est nécessaire, UNE SEULE COLONNE en complétant le montant des cotisations que vous avez obtenues auprès de la fédération pour les cotisations des autres départements.

Si vous souhaitez chasser dans les départements 57 ou 67 ou 68, merci de vous rapprocher de votre Fédération car ces départements sont soumis à une « contribution sanglier droit local » et vous devez vous acquitter de cette contribution.

N'hésitez pas à nous contacter.

4 Additionnez dans le cadre ci-dessous, les montants de la colonne correspondant au type de validation choisie et vous obtenez le montant à payer.

5 Libellez votre chèque à l'ordre de « REGIE CHASSE CHER » pour la validation.

Nous continuons de traiter vos demandes de validation dans les délais les plus courts. L'impression et l'expédition des validations seront assurées par un prestataire. Les délais de réception de votre validation peuvent être allongés (entre 6 et 7 jours). Si vous souhaitez votre validation plus rapidement, c'est possible grâce à la validation en ligne en choisissant le mode « e-validation ». La notice de validation en ligne jointe est là pour vous aider.

CHOIX DE LA VALIDATION ANNUELLE VALABLE DU 1er JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026:

| | ENTOUREZ LE TOTAL SOUHAITE | | |
|---|--|--|---------------------------------------|
| Ì | 1 | 2 | 3 |
| Type de validation | Permis départemental PETIT ET GRAND GIBIER du Cher (18) | Permis départemental autre que le Cher : | Permis national PETIT ET GRAND GIBIER |
| Cotisation FDC | 83,00 € | € | 104,95 € |
| Cotisation Grand gibier | Grand Gibier inclus | + € | Grand Gibier inclus |
| Redevance OFB | + 49,95€ | + 49,95 € | + 49,95€ |
| Part Etat | + 9,00€ | + 9,00€ | + 9,00€ |
| Part forfaitaire FNC | | | + 56,90 € |
| Frais de dossier | + 5,00€ | + 5,00€ | + 5,00€ |
| TOTAL VALIDATION | = 146,95 € | = , € | = 225,80 € |
| Avec ASSURANCE | + 22,00€ | + 22,00€ | + 22,00€ |
| RC SEULE * | Pour tout renseignement concernant le contrat d'assurance RC Chasse : 02 54 73 86 40 | | |
| TOTAL AVEC ASSURANCE RC | = 168,95 € | = , € | = 247,80 € |
| Avec REVUE 18 : Facultatif (3 numéros) | + 6,00€ | + 6,00€ | + 6,00€ |
| TOTAL AVEC REVUE | = 174,95 € | = , € | = 253,80 € |
| ETABLISSEZ UN CHEQUE A L'ORDRE DE REGIE CHASSE CHER | | | |

CHOIX DU CARNET BECASSE : (cochez une case impérativement)

IMPORTANT : NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT LE CARNET DE LA SAISON 2024-2025 AVANT LE 30 JUIN 2025 :

- □ NON, je ne veux pas de carnet de prélèvement, je ne chasse pas la Bécasse
- OUI, j'ai retourné mon carnet précédent, je veux un carnet de prélèvement bécasse « PAPIER » qui me sera envoyé en septembre
- ☐ Je déclare mes prélèvements bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT (Gratuite), une notice est téléchargeable sur notre site Internet

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour Chassadapt

!!! ATTENTION NOUVEAUTE !!!

CHOIX DES OPTIONS D'ASSURANCES : A SOUSCRIRE AUPRES DE MONCEAU ASSURANCES.

Pour toute question relative à l'assurance complémentaire à la responsabilité civile, (chiens, armes...), merci de contacter le : 02 54 73 86 40

Ou par mail: animationcommerciale@monceauassurances.com

^{*}La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher déclare agir en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, et bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties